

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Orthopédie :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° P19- 065832

55102

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5628 Société : /

Actif  Pensionné(e)  Autre : /

Nom & Prénom : B1324T MUSTAPHA

Date de naissance : Dh Houria Rue 208 N° 74.

Adresse : Hay Hassam - CASA

Tél. 06.72.71.59.36 Total des frais engagés : 552,30 - Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 14 / 12 / 2020

Nom et prénom du malade : FIKRI NAIMA, Age : /

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Lambe ge

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : /

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : / Le : /

Signature de l'adhérent(e) : /

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14.12.2020	6		200 DH	<i>Docteur Rachid HASSANI Médecin Assistant par Le Ministère de la Santé Publique de la Ville de Casablanca Ray Hassani - Casablanca Tél : 0522 90 23 81</i>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>Le 14/12/2020</i> 	14.12.2020	352,30
<i>Pharmacie Naima INP: 92044569</i>		

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

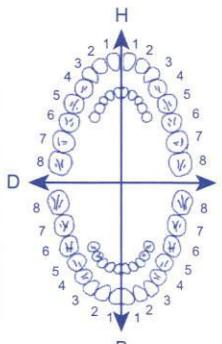
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

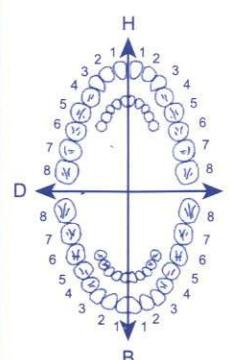
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient
			

### O.D.F PROTHESES DENTAIRES

### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553



### [Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXEC

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

Doctorat Rachida Houmid Bennani  
 Doctorat d'Etat en Médecine  
 Diplômée en Médecine du Sport (France)  
 Echographie- Electro Cardiogramme  
 Nutrition - Diététique Sportive  
 Maladies Métaboliques - Obésité - Diabète  
 Gynécologie Médicale - Examen Pré-nuptial  
 Suivi de Grossesse



الدكتورة رشيدة جومي بناي  
 دكتوراه الدولة في الطب  
 حائزة على شهادة الطب الرياضي بفرنسا  
 الفحص بالصدى - تخطيط القلب  
 الحمية - التغذية الرياضية  
 أمراض الأيض - السمنة - مرض السكري  
 الطب النسائي - فحص ما قبل الزواج  
 مراقبة الحمل

Casablanca, le .....

14.12.2020

FIKRI NAIMA

Pharmacie Naima  
 Tel: 022 90 31 00 - CASA  
 Pharmacie Naima

PHARMAS  
 LOT : 1211  
 UT.AV : 05-23  
 PPV : 36DH40

MB763 0623  
 LOT PER  
 Prix 99.00

HARMACIENNA  
 RELAXOL 500MG/2MG  
 CP 820  
 P.P.V : 53DH10  
 LOT : 20E014  
 PER : 03 2023  
 6 1180001060833

BECIDOUZE® 20 dragées  
 PPV 35DH10 EXP 09/2023  
 LOT 06008 3/2

CADELIUS 600 mg/1000 U  
 Calcium / Cholécalciférol (Vitamine D<sub>3</sub>)  
 Comprimés orodispersibles. Boîte de 30

PPV : 128,70 Dhs  
 6 118001440061

36,40

99,00

35,10

53,10

39

41

128,70

51

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70

128,70